

RGPD : 4 ÉTAPES POUR METTRE VOTRE PME EN CONFORMITÉ

1 RECENSEZ VOS FICHIERS



Constituez un registre des traitements de vos données :

IDENTIFIEZ

vos activités nécessitant la collecte de données

CRÉEZ

une fiche pour chaque activité

APPUYEZ-VOUS

sur le modèle de registre proposé sur la CNIL.fr

2 FAITES LE TRI DANS VOS DONNÉES



Pour chaque fiche de registre créée, vérifiez que :



Les données sont nécessaires à vos activités



Vous ne traitez aucune donnée dite « sensible » (ou sinon que vous avez bien le droit de les traiter)



Seules les personnes habilitées ont accès aux données dont elles ont besoin



Vous ne conservez pas vos données au-delà de ce qui est nécessaire

3 RESPECTEZ LES DROITS DES PERSONNES



Informez les personnes dont vous collectez les données personnelles en précisant :

- Pourquoi vous collectez les données
- Ce qui vous autorise à traiter ces données
- Qui a accès aux données
- Combien de temps vous les conservez
- Si vous transférez des données hors de l'Union européenne
- Comment les personnes concernées peuvent exercer leurs droits

Des exemples de mentions sont disponibles sur la cnil.fr

4 SÉCURISEZ VOS DONNÉES



Pour bien protéger vos données :

- Mettez à jour vos antivirus et logiciels
- Changez régulièrement les mots de passe
- Utilisez des mots de passe complexes ou le chiffrement si nécessaire